

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 JANVIER 2023 à 20h30

Etaient présents :

Mme ALLAIN Jocelyne, M. ALLAIN Serge, M. BAILLARD Christophe, Mme BRILLANT Elodie, Mme BRIAULT Odile, M. CHEVAL Dominique, M. COSTILS Romain, M. COUENNE Michel, M. FOUSSE Jean-Luc, Mme LEHOT Elodie, M. RENOUEVEL Aurélien

Procuration(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. MALHERBE Stéphane, M. MANIGUET Julien

Absent(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. COUENNE Michel

Mme le Maire présente ses meilleurs vœux au conseil municipal

1/ Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 décembre 2022
Après relecture du procès-verbal par Mme le Maire celui-ci est approuvé à l'unanimité

2/ Nombre d'adjoints / Délibération

Mme Le Maire expose au conseil municipal le souhait d'avoir 3 adjoints pour travailler avec elle sur les dossiers. Mme le Maire rappelle que cette demande avait été faite lors de l'élection municipale et que cette option n'avait pas été retenue. Aujourd'hui, un nouvel adjoint est nécessaire afin de soulager M. Michel COUENNE, 1^{er} adjoint au Maire, qui a la charge de nombreuses commissions et d'intégrer dans le processus de fonctionnement de la commune un nouvel élu.

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité la création d'un poste de 3^{ème} adjoint au Maire.

Vote : Favorable à l'unanimité

Mme le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si un élu est intéressé par cette prise de responsabilité. Après un tour de table, deux candidats se proposent : M. Romain COSTILS et M. Aurélien RENOUEVEL. Il est procédé à un vote par bulletin secret pour élire le nouvel adjoint. Le dépouillement, en présence de l'ensemble du conseil municipal, est effectué par M. Michel COUENNE (le plus âgé) et par M. Aurélien RENOUEVEL (Assesseur)

11 bulletins déposés dans l'urne :
8 bulletins pour M. Aurélien RENOUEVEL
2 bulletins pour M. Romain COSTILS
1 bulletin blanc

M. Aurélien RENOUVEL est élu 3^{ème} adjoint au Maire

Vote : Favorable à la majorité

Mme le Maire expose qu'il est nécessaire de délibérer sur l'indemnité du 3^{ème} adjoint et qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec effet immédiat de fixer le montant de l'indemnité du 3^{ème} adjoint.

Le taux maximal appliqué est de 10.7 pour un montant brut de 430.73€

Vote : Favorable à l'unanimité

3/ Préparation de la cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux est organisée le samedi 21 janvier 2023 à 14h30 à la salle socioculturelle. Mme le Maire compte sur la présence de l'ensemble du Conseil Municipal.

Pour participer à l'organisation de cette manifestation, Mme Elodie Brillant sollicite le conseil pour l'installation de la salle et le service. La mise en place de la salle sera organisée vendredi après-midi et la fin de la mise en place se fera le samedi à 13h30.

4/ Questions diverses

4-1 : Adhésion à Passerelle vers l'emploi

Mme le Maire sollicite le conseil municipal pour adhérer, comme l'année dernière, à cette association. Elle permet de recueillir les animaux en divagation trouvés sur la commune.

Le coût de ce service est de 0.52€ par habitant. L'adhésion pour l'année 2023 est de 360,36€. Il est précisé que les difficultés rencontrées par cette association est la même que pour l'ensemble des refuges qui sont contraints de conserver les animaux morts dans un congélateur le temps que l'équarisseur vienne les récupérer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'association et autorise Mme le Maire à signer la convention.

Vote : Favorable à l'unanimité

4-2 : Temps de travail de la secrétaire

La secrétaire effectue aujourd'hui 20 heures pour la commune de Ponts et 15 heures pour la commune de Saint Jean de la Haize.

Le nombre important de dossier d'urbanisme à traiter (demande des notaires, suivi avec le PETR...), les sollicitations téléphoniques pour les réservations et annulation de location des salles polyvalentes, les missions inhérentes au fonctionnement de la commune, (Etat civil, comptabilité, ressources humaines...) ne sont pas absorbables dans les 20 heures hebdomadaires.

La précédente secrétaire effectuait, pour la commune de Ponts, 22 heures et avait 7 ans d'expériences. Notre nouvelle secrétaire, qui est de bonne volonté, ayant pris ses fonctions récemment n'a pas cette expérience et ne peut absorber le même travail avec moins d'heures.

Considérant également que les communes sont de plus en plus sollicitées et que le travail des secrétaires évolue avec de nouvelles contraintes. Mme le Maire expose qu'il lui semble nécessaire, d'avoir une secrétaire à temps plein pour la commune de Ponts soit quinze heures supplémentaires. Elle précise que la commune de Saint Jean de la Haize se trouve dans la même réflexion et a un besoin de dix heures supplémentaires, pour les mêmes raisons.

Mme Le Maire sollicite l'avis du conseil pour organiser ce temps supplémentaire à savoir un recrutement de 20 ou 25 heures pour les deux communes ou un 35 heures uniquement sur Ponts.

Mme le Maire propose de rencontrer le Maire de Saint Jean de la Haize pour traiter cette situation tout en prenant en considération les conséquences de cette réorganisation sur le temps de travail de la secrétaire actuelle.

4-3 : Clôture des PAV la Ménardière

Suite à l'installation des nouveaux PAV, la clôture avec le champs attenant doit être mise en place. La commune a acheté le matériel nécessaire à la réalisation de celle-ci. M. Christophe BAILLARD est sollicité pour la mise en place des pieux. La réalisation de la clôture pourrait donc s'organiser la semaine prochaine. Une date reste à définir.

4-4 : Distributions des bulletins municipaux

Celle-ci s'est bien déroulée.

4-5 : Formation au Budget

Une formation sur le thème du budget communal en visio-conférence est organisée le samedi 25 février 2023. Mme le Maire demande aux élus intéressés par cette formation de se rapprocher du secrétariat pour effectuer les inscriptions.

4-6 : La Fosse cordon / bande de terre de 3 mètres

M. Jean-Pierre LAURENT de la Fosse Cordon a contacté Mme le Maire concernant la parcelle communale de 3 mètres située le long des maisons allant de son habitation vers les bâtiments de la société ATC. Il souhaite pouvoir l'acquérir et va en parler avec ses voisins. Le Conseil municipal n'est pas opposé à la vente de cette bande de terrain.

4-7 : Abri bus de la Grande Mazurie

L'achat d'un abribus pour le ramassage scolaire à la Grande Mazurie est estimé à 1 940€ HT. Il est évoqué la possibilité de récupérer un abribus non utilisé sur la commune pour le mettre en place. La commission se réunira pour étudier le projet.

4-8 : Pose d'un miroir / Les Gaudines

Il est évoqué la possibilité de mettre en place un miroir à la sortie des Gaudines. Le conseil pense qu'il est nécessaire que la commission se réunisse vous valider ou non cette demande.

4-9 : Camion Pizza,

La commune a été démarchée par un commerçant pour installer son camion pizza sur le parking de la Mairie. Le conseil municipal est favorable à cette installation les vendredis soir. Une proposition dans ce sens va être adressée au demandeur.

4-10 : Diffusion des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Sur le site de la Ville les comptes-rendus de certains mois n'apparaissent pas dans la rubrique. Après vérification les comptes-rendus étaient bien intégrés sur le site mais sur une rubrique différente. La correction a été apportée et ces derniers sont remis à disposition dans la rubrique habituelle.

4-11 : Panneaux des villages

Il a été constaté que le nom des villages sur plusieurs panneaux est effacé. L'employé communal va être chargé d'effectuer le recensement des panneaux à remplacer.

TOUR DE TABLE

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL A VALIDER

Fin de la réunion à 22h45